

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 22 mai 2023

Délibération n° CP-2023-2296

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Meyzieu

Objet : Travaux d'aménagement de voirie pour la création d'une gare routière rue Jean Jaurès pour la desserte du lycée Colonel Arnaud Beltrame - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 3 mai 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Panassier), M. Marion (pouvoir à M. Ray).

Commission permanente du 22 mai 2023**Délibération n° CP-2023-2296**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Meyzieu

Objet : Travaux d'aménagement de voirie pour la création d'une gare routière rue Jean Jaurès pour la desserte du lycée Colonel Arnaud Beltrame - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

L'implantation d'un lycée public dénommé Colonel Arnaud Beltrame sur le territoire de Meyzieu nécessite de créer une gare routière pouvant accueillir 14 bus.

La Commune de Meyzieu est propriétaire d'un terrain qu'elle va céder pour partie, gratuitement, à la Métropole de Lyon, en vue de l'aménagement de cette gare routière.

Le terrain est situé entre le centre nautique et la voie de tramway T3.

Le cheminement piéton permettant de relier la gare au parvis du lycée se fera par le trottoir existant sur la rue Jean Jaurès en traversant la plateforme du tramway T3.

L'aménagement de cette gare routière prend en compte la liaison avec la future station de tramway au droit du lycée, liaison mode actifs dont la réalisation a été approuvée par la délibération du Conseil n° 2022-1234 du 26 septembre 2022, dans le cadre du plan piéton.

II - Projet

Le projet d'aménagement comprend :

- la création de 14 emplacements pour le stationnement des bus,
- la création d'un quai pour la gare,
- le réaménagement de la chaussée existante avec création d'une aire de retournement permettant une traversée sécurisée entre les 2 trottoirs favorisant, à terme, une liaison mode doux avec la Voie lyonnaise (VL) n° 10 jouxtant le projet,
- la création d'espaces verts plantés, faisant office de zone de désimperméabilisation, situés entre les voies du tramway et la VL n° 10.

III - Coût

Le montant prévisionnel des travaux de la création de la gare routière est estimé à environ 360 000 € TTC répartis comme suit :

| Intitulé travaux | Montant (en € TTC) |
|--------------------------------------|--------------------|
| détection de réseaux | 10 000 |
| grilles d'assainissement | 20 000 |
| bordures et fondations des trottoirs | 190 000 |
| enrobés des trottoirs | 25 000 |
| enrobés des chaussées | 80 000 |
| marquage au sol | 15 000 |
| plantation d'arbres | 20 000 |
| Total | 360 000 |

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme d'un montant de 360 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal, pour la réalisation des travaux d'aménagement de la gare routière au droit du lycée Colonel Arnaud Beltrame situé rue Jean Jaurès à Meyzieu ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation de travaux d'aménagement de la gare routière au droit du lycée Colonel Arnaud Beltrame situé rue Jean Jaurès à Meyzieu.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P09 - Création, entretien et aménagement de voirie pour un montant de 360 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 360 000 000 € TTC en dépenses, en 2023, sur l'opération n° 0P09O9073.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 23 mai 2023

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20230522-303764-DE-1-1
Date de télétransmission : 23 mai 2023
Date de réception préfecture : 23 mai 2023